



## Divorce depuis l'etranger les etats unis pour des francais

Par **lokalgwada**, le **03/10/2008** à **12:27**

Nous sommes tous les deux francais, mariés en france en 1996, mon mari est parti vivre aux états unis en 2002, depuis nous sommes séparés.

J'ai décidé de légaliser cette séparation par un divorce.

La procédure suis sont cours.

Entre temps je suis rentrée en contact avec mon époux pour l'informer de la chose et surtout lui demander de m'aider à payer les frais. Il m'annonce que nous sommes divorcés depuis 2007 et pour preuve me fait parvenir un document de dissolution de mariage, sur ce document il est écrit que nous sommes divorcé, c'est un document en anglais de la cour judiciaire de floride.

De me côté, je n'ai reçu aucun document et de surcroit en faisant les démarches en france, j'ai eu à demander des extraits d'actes de naissances aucunes mention de divorce n'apparait.

J'aimerais d'une part savoir la marche à suivre pour un divorce qu'un divorce soit effective au départ des Etats unis.

aujourd'hui j'aimerais savoir si légalement je suis toujours mariée ou pas ?????